

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2012

*_**

L'an deux mille douze, le 6 juillet, le Conseil Municipal de la commune de RIVEDOUX-PLAGE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN

Présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, M. Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Pierre NIVOIS, Fredy MELLE, Mme Colette PIVETEAU, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Jacques COUHE, Gilbert CADUC, Nicolas PIGNOL, Alain LACHAUMETTE, Damien BLANC, Mme Liliane PIGNOL.

Absents : M. José GIOVANINI qui a donné pouvoir à Mme BINET Marie-Noëlle
Melle Monique ROYER qui a donné pouvoir à Mme Simone « Julie » FOULQUIER

Secrétaire de séance : M. Marc CHAIGNE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1-Compte-rendu de Conseil

2- Relocalisation du Bureau de Poste de Rivedoux-Plage place de la République

-projet de bail

-Loyer

-Demande de subvention au titre du fonds de revitalisation

3- Loyer des futurs locaux commerciaux du centre-bourg et demande de subvention au titre du « Fonds de revitalisation » pour le local de la Presse

4-Majoration de 30 % des droits à construire : modalités d'organisation de la consultation et de l'information du public

5-Convention de remboursement du SDEER des travaux de modernisation de l'éclairage public et de mise en place de régulateurs de tension

6-Modification des statuts de la Communauté de communes de l'Ile de ré : transfert de compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement »

7-Construction des locaux commerciaux, du marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires – résultat de la consultation pour :

- mission de contrôle technique

- mission de coordonnateur sécurité protection de la santé

8- Maison des activités associatives et de l'Office du tourisme – résultat de la consultation pour :

. Mission de contrôle technique

. Mission de coordonnateur sécurité protection de la santé

9- Extension de la Zone Artisanale – Compte rendu annuel de la SEMDAS à la Collectivité au 31 décembre 2011.

10-Cession gratuite à la Commune de la parcelle cadastrée section AE n° 418

11- Sécurité routière

12- Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ile de Ré

13-D.I.A. en D.P.U

14-Questions diverses

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux élus de respecter une minute de silence en la mémoire de Patrick BOURLIAUD, décédé tragiquement. A l'issue de cette minute de silence, M. le Maire remercie le Phare de Ré pour avoir publié cette semaine le texte qui lui avait été adressé pour Patrick au nom des Elus, du personnel et de la population rivedousaise. Beaucoup de courriers ont été reçus en Mairie, de nombreux témoignages d'amitié et de soutien, dont celui de M. le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré au nom des élus communautaires et du personnel.

M. le Maire tient à préciser que Elus et personnel de la Mairie de Rivedoux accompagneront la famille de Patrick dans cette douloureuse épreuve tant moralement que financièrement. Il indique que dès lundi prochain il se déplacera avec Catherine BOUYER au domicile de Madame Isabelle BOURLIAUD.

1-COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Aucune observation particulière n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Information sur les transports

M. le Maire invite les élus à consulter la carte du circuit de transport collectif mis en place pour l'été avec Ré Express. Toute l'offre estivale figure dans le guide des horaires.

Puis il présente le circuit de la navette assurant les liaisons suivantes :

- . Rivedoux -> Place d'Antioche
- . Rivedoux -> La Flotte
- . Desserte locale.

2- RELOCALISATION DU BUREAU DE POSTE DE RIVEDOUX-PLAGE PLACE DE LA REPUBLIQUE

Point sur les locaux commerciaux : Leur construction va commencer le 1^{er} octobre 2012.

Le transfert du bureau de poste est acté.

-PROJET DE BAIL

Le projet de bail transmis par les services de la Poste nécessite une nouvelle rédaction sur de nombreux points (continuité du service public, chauffage, sous-location, ...).

Ce point est en conséquence différé.

-LOYER

Une proposition de loyer calculé sur la base de 100 €/ m² a été immédiatement accepté par la Poste. Le local sera livré coque brute sauf les vitrages traités anti-effractions.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de fixer à 100 €/ m² / an le loyer du local du nouveau Bureau de Poste sis Place de la République.

-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION

La place de la République occupant une place charnière au sein du bourg et du projet global d'aménagement du centre bourg porté par la collectivité, la municipalité s'est orientée vers la création, à cet endroit, d'un marché couvert, de locaux commerciaux et d'espaces publics plus attractifs, dans le but de recentrer et redynamiser l'activité commerciale et de recréer un lieu de vie convivial.

Dans cette perspective, les responsables locaux de La Poste ont sollicité l'affectation de l'un des cinq locaux disponibles. Le bâtiment attribué (local n°5 de l'opération) est d'une superficie de 83m² et fera l'objet d'un bail conclu entre l'établissement public et la collectivité. La construction de ce local engendre une dépense qui s'établit à 99 160,19€HT.

La nature de l'opération et la dépense correspondante entrant dans les critères d'éligibilité définis dans le cadre du Fonds de Revitalisation des Petites Communes, l'assemblée délibérante est appelée à autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil général le dossier afférent.

Dans ce cadre, outre des pièces administratives annexes, les services instructeurs du Département doivent disposer d'un plan de financement détaillé. Il est proposé à l'assemblée d'adopter le plan de financement suivant :

Cout Total	99 160,19 €HT	
Fond Régional d'Intervention Locale	20 000,00 €	<i>20,17%</i>
Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire	10 000,00 €	<i>10,08%</i>
Fond de Revitalisation des Petites Communes	27 600,00 € (soit 30% d'une dépense subventionnable de 92 000€)	<i>27,83%</i>
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	15 000,00 €	<i>15,13%</i>
Autofinancement	26 560,19€	<i>26,79%</i>
	99 160,19 €	100%

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité :

- **approuve** le projet de relocalisation du bureau de Poste de Rivedoux-Plage place de la République,
- **adopte** le plan de financement afférent à l'opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Revitalisation des Petites Communes pour un montant de 27 600€ représentant 27,83% de la dépense globale qui s'élève à 99 160,19 €HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dépôt de ce dossier.

3- LOYER DES FUTURS LOCAUX COMMERCIAUX DU CENTRE-BOURG ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS DE REVITALISATION » POUR LE LOCAL DE LA PRESSE

M. CHAIGNE rappelle qu'une demande récurrente du prix des loyers a été exprimée par les candidats à la location des locaux commerciaux.

Afin de le fixer en toute connaissance de cause, une démarche a été entreprise auprès des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ceux-ci lui ont indiqué que le prix médian de location constaté sur la commune s'établit à 14 euros par mètres carrés.

Il lui a par ailleurs été confirmé l'impossibilité de louer moins cher que le prix médian.

Lors des premiers contacts avec les candidats un prix de 15 euros le mètre carré par mois avait été évoqué.

C'est ce prix qu'il propose à l'assemblée délibérante d'adopter, sachant que 385 mètres carrés sont à louer.

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité :

- **approuve** la fixation du loyer des locaux commerciaux, à l'exception de celui occupé par La Poste, à **15 euros le mètre carré par mois** ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les baux commerciaux correspondants.

4-MAJORATION DE 30 % DES DROITS A CONSTRUIRE : MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONSULTATION ET DE L'INFORMATION DU PUBLIC

M. CHAIGNE préconise un report du vote en attendant l'adoption définitive de la Loi. En effet, le texte effectue actuellement la navette parlementaire et sera examiné le 10 juillet par les sénateurs et le 24 juillet par les députés. Pour mémoire, il rappelle que l'objet de ce projet de loi est d'abroger la loi du 20 mars 2012 et nécessite dans un délai de 6 mois de rédiger une note destinée à informer la population des conséquences induites par la majoration.

L'examen de ce point est donc reporté au prochain conseil.

5-CONVENTION DE REMBOURSEMENT DU SDEER DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE MISE EN PLACE DE REGULATEURS DE TENSION

Le Conseil Municipal de Rivedoux-Plage a successivement approuvé en 2010 plusieurs programmes de modernisation de l'éclairage public et de mise en place de régulateurs de tension. A la demande de la commune de RIVEDOUX-PLAGE, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux effectués sur le réseau d'éclairage public dans le cadre des chantiers suivants :

- ❑ Dossiers n° 297.277 au n° 297.280 ; du n° 297.282 au n° 297.294 ; le n° 297.297 ainsi que le n° 297.307

Ces travaux étant aujourd'hui achevés, le Syndicat a établi et remis pour approbation par le Conseil Municipal la note explicative définitive de la dépense engagée.

Le Maire rappelle que l'assemblée délibérante avait retenu, pour ces dossiers, un mode de remboursement échelonné selon les nouvelles modalités adoptées par le Comité Syndical à savoir : cinq annuités sans intérêts ni frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **reconnait** la conformité de la réalisation du projet,
- **prend** acte du coût global des travaux arrêté à la somme de **215 833,23 Euros**
- **s'engage** à rembourser le montant de la **contribution communale, soit 107 916,61 €** en **cinq annuités de 21 583,32 €** dont la première interviendra le **1^{er} septembre 2012** et la dernière le **1^{er} septembre 2016** ;
- **Approuve** les termes de la convention financière entre le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime et la Commune de RIVEDOUX-PLAGE ;
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

6-MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE : TRANSFERT DE COMPETENCES « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT »

Parce que :

- Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Communautaire a approuvé les termes de l'avenant n°2 à la convention de suivi et de mise en œuvre de l'écotaxe du 14 mars 2008, modifiée par avenant n°1 du 25 mars 2009,
- La Communauté la Communauté de Communes est l'échelon le plus cohérent et le plus pertinent pour la mise en place d'une politique environnementale communautaire de protection et de gestion des espaces naturels,
- La Communauté la Communauté de Communes est également l'échelon le plus cohérent et le plus pertinent pour coordonner les actions menées par ses communes membres dans le cadre de l'exercice de leurs compétences respectives,

Il est proposé de modifier comme suit les statuts étant précisé qu'il s'agit d'entendre par ;

- « suivi du trait de côte », les études préalables nécessaires à la détermination du choix des procédés utilisés,
 - « aménagement », l'aménagement paysager à l'exclusion de tous travaux de voirie.
- Ces statuts modifiés demeurent en annexe.

ARTICLE 5.2 : COMPETENCES OPTIONNELLES (II de l'article L. 5214-16 du CGCT et article L. 5211-17).

1^{er} groupe : Protection et mise en valeur de l'environnement

1) Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés :

- Collecte et tri sélectif,
- Etude, création, gestion, entretien et informatisation de déchetteries
- Création, aménagement, gestion, valorisation et entretien d'un centre de stockage de matériaux inertes ;

2) Etude, création, entretien et gestion :

- d'un centre de transfert de déchets ménagers et assimilés
- d'une plate forme de compostage

3) Défense contre la mer

- Réalisation de programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)
- Digues et protection du trait de côte
 - Entretien et défense des côtes après remise en état des digues pérennes par le Département de la Charente Maritime;
 - Protection du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix contre l'envasement et entretien du réseau hydraulique pour l'alimentation des marais (carte en annexe);
 - *Suivi du trait de côte et expérimentation de procédés techniques de protection du trait de côte*

4) Perception de l'écotaxe versée par le Département de la Charente Maritime

5) Entretien et restauration des zones humides du Fier d'Ars, de la Fosse de Loix, du Défends, du Grand Prée

6) Suivi et mise en œuvre de la Convention RAMSAR

7) Soutien financier aux actions de protection, d'entretien et de gestion des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'Île de Ré

8) Etudes et inventaires liés à la préservation des espaces naturels

9) Gestion du domaine relevant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

10) Aménagement et entretien des voies communales qualifiées d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, les voies répondant aux trois critères cumulatifs suivants :

- *Appartenir au domaine public d'une commune membre*
- *Desservir un espace naturel sensible*
- *Présenter une voie prioritaire pour l'accès des secours.*

11) Actions de sensibilisation et d'éducation de tous publics à l'environnement intéressant l'ensemble du territoire de l'Ile de Ré

12) Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie

Construction, entretien et exploitation d'équipements de production d'électricité photovoltaïque sur les parcelles et bâtiments propriétés de la Communauté de Communes, et revente de l'électricité ainsi produite.

ARTICLE 5.3 : COMPETENCES FACULTATIVES (article L. 5211-17 du CGCT)

7) Coordination dans le cadre de groupement de commandes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

D É C I D E :

de se prononcer favorablement sur le projet de modification des statuts communautaires ci-annexé.

7-CONSTRUCTION DES LOCAUX COMMERCIAUX, DU MARCHE COUVERT, DES LOCAUX TECHNIQUES DU MARCHE COUVERT ET DES SANITAIRES – RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR :

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

M. Didier BOUYER rappelle que par courrier avec recommandé sans avis de réception en date du 15 juin 2012 quatre prestataires ont été saisis d'une consultation MAPA régie par l'article 28 du Code des marchés publics.

Les quatre prestataires consultés ont répondu dans le délai fixé au 30 juin 2012 à 12 heures et ont formulé les offres suivantes:

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1) DEKRA 11, cours Lemercier BP 60058 17102 SAINTES CEDEX	Phase 1 : 9,58 jours	4 850€	5 800,60€
	Phase 2 : 10,3 jours	5 160€	6 171,36€
	TOTAL : 19,88 jours	10 010€	11 971,96€

2) SOCOTEC Immeuble "le Challenge" Avenue Marillac 17025 LA ROCHELLE Cedex1	Phase 1 : 11,2 jours	5 519€	6 600,72€
	Phase 2 : 12,2 jours	6 004€	7 180,78€
	TOTAL : 23,4 jours	11 523 €	13 781,50€
3) APAVE Rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY	Phase 1 : 9,125 jours	5 840€	6 984,64€
	Phase 2 : 8,5 jours Remise attestation handicapés	5 440€ 1 040€	6 506,24€ 1 243,84€
	TOTAL : 17,625 jours	12 320€	14 734,72€
4) BUREAU VERITAS 3, rue Alfred Kastler 17000 LA ROCHELLE	Phase 1 : 6,86 jours	4 616 €	5 520,74€
	Phase 2 : 7,71 jours Remise attestation handicapés	5 193 € 480€	6 210,83€ 574,08€
	TOTAL : 14,57 jours	10 289€	12 305,65€

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la candidature de DEKRA Inspection, sise à SAINTES, pour un montant de 10 010€HT, soit **11 971,96€TTC**, offre économiquement la plus avantageuse au regard de son prix et du temps consacré au suivi de l'opération.

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité :

- **Décide de retenir** DEKRA Inspection pour accomplir la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction des locaux commerciaux, du marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires pour un montant total de 10 010€HT, soit **11 971,96€TTC** ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché,

- **dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget communal.

- MISSION DE COORDONNATEUR SECURITE PROTECTION DE LA SANTE

M. Didier BOUYER rappelle que par courrier avec recommandé sans avis de réception en date du 15 juin 2012 sept prestataires ont été saisis d'une consultation MAPA régie par l'article 28 du Code des marchés publics.

Six prestataires ont répondu dans le délai fixé au 30 juin 2012 à 12 heures et ont formulé les offres suivantes:

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1) DEKRA 11, cours Lemercier BP 60058 17102 SAINTES CEDEX	Phase 1 : 6,19 jours	1 981€	2 369,28€
	Phase 2 : 6,19 jours	1 981€	2 369,28€
	TOTAL : 12,38journs	3 962€	4 738,56€
2) ORGATEC 9, avenue de la Charente 17 300 ROCHEFORT	Phase 1 : 2 jours Phase non décomposée	640€	765,44€
	Phase 2 : 7 jours Phase non décomposée	2 240€	2 679,04€
	TOTAL : 9 jours	2 880€	3 444,48€
3) Atlantique Coordination Ingénierie 306, avenue Poincaré 17 000 LA ROCHELLE	Phase 1 : 6,625 jours	2 332€	2 789,07€
	Phase 2 : 5,18 jours	1 826€	2 183,90€
	TOTAL : 11,805 jours	4 158€	4 972,97€
4) Atlantique De Coordination et de Travaux	Phase 1 : 1,125 jours Phase non décomposée	450€	538,20€
	Phase 2 : 4,062journs Phase non décomposée	1 625€	1 943,50€
	TOTAL : 5,187journs	2 075€	2 481,70€
5) APAVE Rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY	Phase 1 : 5,875 jours	2 193,75€	2 623,73€
	Phase 2 : 4,875 jours	1 743,75€	2 085,53€
	TOTAL : 10,75 jours	3 937,50€	4 709,26€
6) BUREAU VERITAS 3, rue Alfred Kastler 17000 LA ROCHELLE	Phase 1 : 4,3 jours	1 925€	2 302,30€
	Phase 2 : 4,3 jours	1 925€	2 302,30€
	TOTAL : 8,6 jours	3 850€	4 604,60€

Au terme du résultat de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la candidature de DEKRA Conseil HSE, sise à SAINTES, pour un montant de 3 962€HT, soit **4 738,56€TTC**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité :

- **approuve** le choix de retenir DEKRA Conseil HSE pour accomplir la mission de coordinateur Sécurité Protection de la Santé dans le cadre de la construction des locaux commerciaux, du marché couvert, des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires pour un montant total de 3 962€HT, soit **4 738,56€TTC**

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché,

- **dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget communal

**8- MAISON DES ACTIVITES ASSOCIATIVES ET DE L'OFFICE DU TOURISME –
RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR :**

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

M. Didier BOUYER rappelle que par courrier avec recommandé sans avis de réception en date du 19 juin 2012 quatre prestataires ont été saisis d'une consultation MAPA régie par l'article 28 du Code des marchés publics.

Les quatre prestataires consultés ont répondu dans le délai fixé au 4 juillet 2012 à 12 heures.

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1) DEKRA 11, cours Lemercier BP 60058 17102 SAINTES CEDEX	TOTAL : 12,58 jours	6 380€	7 630,48€
2) SOCOTEC Immeuble "le Challenge" Avenue Marillac 17025 LA ROCHELLE Cedex1	TOTAL : 11,1 jours	6 520€	7 797,92€
3) APAVE Rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY	TOTAL : 9,875 jours	5 950€	7 116,20€

4) BUREAU VERITAS 3, rue Alfred Kastler 17000 LA ROCHELLE	TOTAL : 12,57 jours	8 501€	10 167,20€
--	----------------------------	---------------	-------------------

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la candidature d'APAVE, sise à PERIGNY, pour un montant de 5 950 €HT, soit **7 116,20€TTC**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité :

- **approuve** le choix de retenir la société APAVE pour accomplir la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction de la maison des activités associatives et de l'Office de tourisme pour un montant de 5 950 €HT, soit **7 116,20€TTC**.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché,

- **dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget communal

MISSION DE COORDONNATEUR SECURITE PROTECTION DE LA SANTE

M. Didier BOUYER rappelle que par courrier avec recommandé sans avis de réception en date du 19 juin 2012 sept prestataires ont été saisis d'une consultation MAPA régie par l'article 28 du Code des marchés publics.

Cinq prestataires consultés ont répondu dans le délai fixé au 4 juillet 2012 à 12 heures.

Bureau de contrôle	Contenu de la mission	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1) Atlantique Coordination Ingénierie 306, avenue Poincaré 17 000 LA ROCHELLE	Phase 1 : 2,125 jours	748€	894,60€
	Phase 2 : 6,375jours	2 244€	2 683,83€
	TOTAL : 8,5 jours	2 992€	3 578,43€
2) ORGATEC 9, avenue de la Charente 17 300 ROCHEFORT	Phase 1 : 2 jours	640€	765,44€
	Phase 2 : 8 jours	2 560€	3 061,76€
	TOTAL : 10 jours	3 200€	3 827,20€

3) APAVE Rue des Quatre Chevaliers 17180 PERIGNY	Phase 1 : 1,5 jours	675€	807,30€
	Phase 2 : 6,125 jours	2 143,75€	2 563,93€
	TOTAL : 7,625 jours	2 818,75€	3 371,23€
4) Atlantique De Coordination et de Travaux 75, rue des Goélands 17 940 RIVEDOUX-PLAGE	Phase 1 : 1,125 jours	450€	538,20€
	Phase 2 : 4 jours Remise attestation handicapés	1 600€	1 913,60€
	TOTAL : 5,125 jours	2 050€	2 451,80€
5) BUREAU VERITAS 3, rue Alfred Kastler 17000 LA ROCHELLE	Phase 1 : 1,5 jours	673,75€	805,80€
	Phase 2 : 5,3 jours	2 406,25€	2 877,88€
	TOTAL : 6,8 jours	3 080€	3 683,88€

Au terme de l'analyse des offres il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir la candidature d'Atlantique De Coordination et de Travaux, sise à RIVEDOUX-PLAGE, pour un montant de 2 050 €HT, soit **2 451,80€TTC**.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité :

- **approuve** le choix de retenir Atlantique De Coordination et de Travaux pour accomplir la mission de coordinateur Sécurité Protection de la Santé dans le cadre de la construction de la maison des activités associatives et de l'Office de tourisme pour un montant de 2 050 €HT, soit **2 451,80€TTC**.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché,

- **dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché seront inscrits au budget communal.

9- EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE – COMPTE RENDU ANNUEL DE LA SEMDAS A LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2011.

Conformément à la convention de mandat, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la Commune le compte-rendu d'activité de l'opération d'extension de la Zone Artisanale en vue de son approbation.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le compte-rendu 2011 établi par la SEMDAS.

10-CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N° 418

Monsieur et Madame FERRE sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AE n° 418 pour une superficie de 222 m² rue des Pins à Rivedoux-Plage.

Pour faire suite au dépôt d'un permis de construire pour une maison au 4, rue des Pins, ils ont attesté, par courrier en date du 20 juin 2012, vouloir céder gratuitement cette parcelle à la Commune de Rivedoux-Plage en vue de l'élargissement de la voie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

. Vu la décision formulée par les propriétaires en date du 20 juin 2012,

. Considérant que la cession de la parcelle AE 418 est nécessaire à l'élargissement de la VOIE,

- Accepte à l'unanimité la cession gratuite à la Commune de la parcelle cadastrée section AE n° 418 pour une superficie de 222 m², propriété de M. et Mme Didier FERRE, destinée à être incorporée au domaine public communal ;
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette cession ;
- dit que les frais en résultant seront à la charge de la Commune ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal compte n° 2112 - opération n° 132.

11- SECURITE ROUTIERE

En préambule, M. le Maire met en exergue plusieurs éléments. En premier lieu, il fait état de la réception de plusieurs doléances d'administrés dénonçant la vitesse excessive des véhicules circulant dans les rues du village et réclamant l'installation de ralentisseurs. Ainsi, les riverains de la rue des Chênes Verts lui ont adressé une pétition en ce sens. La Commission Voirie s'est rendue sur les lieux. A l'issue de cette visite, la décision d'installer un plateau ralentisseur à l'angle de la rue des Gros Peux et de la rue des Chênes Verts a été prise. L'organisation du stationnement en chicane pour ralentir les véhicules circulant sur cette voie a également été envisagée. M. le Maire indique qu'au cours d'une prochaine rencontre avec les riverains des propositions leur seront soumises.

En second lieu, M. le Maire fait état d'une réflexion à venir sur la circulation sur le pont. Dans le cadre du comité de pilotage du Projet global de déplacement, seront examinées les possibilités de réaliser un encoirbellement de la piste cyclable et un chemin piétonnier aux fins de refaire une voie pour les véhicules de secours et les transports en commun.

Enfin, abordant les travaux de la Séquence 5, il pose la question, qu'il soumet au débat, de la limitation de la vitesse à 30 km/h et de la prolongation de cette limitation jusqu'au plateau réalisé à proximité de l'établissement Les Viviers.

Selon F. MELLE, la limitation ne ralentit pas les véhicules mais permet une verbalisation plus conséquente. P. NIVOIS estime qu'une limitation à 30 km/h conduira les automobilistes à rouler à 50 km/h car il est régulièrement constaté que les automobilistes dépassent toujours les limites autorisées d'environ 20 km/h. M. le Maire partage ces points de vue tout en précisant que la logique des travaux consistait à rétrécir la voie et à canaliser la vitesse.

Alain LACHAUMETTE manifeste son désaccord sur cette proposition de limitation à 30 km/h. F. MELLE quant à lui exprime des réserves, la zone 30 lui paraissant en revanche légitime sur le port. M. le Maire estime pour sa part difficile d'appréhender la discontinuité actuelle des limitations passant successivement de 50 à 30 puis de nouveau à 50 pour enfin s'achever à 70 km/h. Il rappelle que la réduction de la chaussée justifie la limitation à 30 km/h. J. FOULQUIER est favorable à cette limitation faite pour la sécurité des piétons à l'intérieur de l'agglomération. Elle est rejointe par M.-N. BINET qui informe de son constat des vitesses excessives avenue de la Grande Vallée. Elle estime que la présence de panneaux indiquant une limitation à 30 km/h est marquante.

Les travaux de la Séquence 5 sont maintenant terminés. Les riverains de l'avenue de La Corniche ont interpellé M. le Maire pour obtenir cette limitation à 30 km/h et un plateau surélevé. Il se doit de leur apporter une réponse. Limiter la vitesse à 30 km/h offre une priorité aux piétons et aux cyclistes même en l'absence d'espaces réservés. M. le Maire souhaiterait, en conclusion, que l'on ne fasse pas l'économie d'une réflexion plus globale sur la limitation de la vitesse dans toute l'agglomération.

La proposition pour une limitation de la vitesse autorisée à 30 km/h sur la portion de voie située entre l'actuelle zone 30 (carrefour rue Charles De Gaulle) et l'établissement Les Viviers, est soumise au vote.

Proposition adoptée par :

12 voix pour

5 voix contre

et 1 abstention.

Didier BOUYER fait état de la possibilité de se faire prêter un dynamomètre, les résultats pouvant être instructifs.

M. le Maire conclut en déplorant de nombreux accidents matériels sur la RD 201. Il a sollicité, pour la troisième fois, le Conseil Général pour l'organisation d'une table ronde en présence des représentants des forces de l'ordre, des sapeurs pompiers, des médecins urgentistes, des élus de RIVEDOUX-PLAGE et de SAINTE-MARIE DE RE. L'objet de cette réunion, qui se déroulera le 16 juillet prochain, sera d'évoquer la réalisation d'un rond-point au carrefour du Défend, la plage sud dans le cadre du Plan global de déplacement (co-maîtrise d'ouvrage Communauté de communes / Conseil Général).

Enfin, il annonce la volonté du Département de faire aboutir le projet de carrefour rue de La Fontaine et sa volonté de concrétiser le projet relatif au virage du Défend.

12- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'ILE DE RE

M. le Maire fait état de la fin de l'enquête publique. Merci aux élus pour la Motion et merci à tous ceux qui se sont déplacés au cours du déroulement de l'enquête. Deux points ressortent, deux inquiétudes, plus précisément sont apparues à la lecture du registre d'observations : le gel actuel de la zone UC et le devenir de la zone UCo.

M. le Maire signale que l'avis du commissaire-enquêteur et ses conclusions seront rendus à la fin du mois de juillet et informe de la tenue d'une réunion publique ce 10 juillet à 19 h 30 à ARS EN RE sur le SCOT.

13-D.I.A. EN D.P.U

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Section AD 332/333 sis à RIVEDOUX-PLAGE 261, rue des Jardins pour une superficie totale de 447 m² appartenant à Monsieur et Madame GHACHI David
- Section AC 579 sis à RIVEDOUX-PLAGE 146, rue Edouard Herriot pour une superficie totale de 95 m² appartenant à la SCI BONNEVAL-LAVAUD représentée par Monsieur Jean-Pierre BONNEVAL
- Section AA 500/501 sis à RIVEDOUX-PLAGE 155, rue des Breuils pour une superficie totale de 303 m² appartenant à Madame BERNARD Karine épouse BUFFET
- Section AB 139 sis à RIVEDOUX-PLAGE 27 Impasse des Acacias pour une superficie totale de 240 m² appartenant à Monsieur et Madame ARNOULD Daniel
- Section AA 614 sis à RIVEDOUX-PLAGE 543, rue de la Côte Sauvage pour une superficie totale de 426 m² appartenant à Monsieur BERNARD Franck
- Section AH 396/566 sis à RIVEDOUX-PLAGE 610, rue de la Palisse
Section AH 565 pour moitié indivis à usage de chemin
Pour une superficie totale de 1921 m²
appartenant à Monsieur et Madame BEAUVIEUX Frédéric
- Sections AE 649-651-657 sis à RIVEDOUX-PLAGE Domaine des Pins, lieu-dit « Les Gouettes »
Pour une superficie totale de : 9082 m²
Locaux dans un bâtiment en copropriété :
Lot n° 33 : maison de 50.53m² pour 172/10030^{ème}
Lot n° 60 : parking pour 8/10030^{ème}
appartenant à Monsieur et Madame GRIE François
- Sections AB 463/464/467/468/469/472
sis à RIVEDOUX-PLAGE 243, avenue de Ste Marie
Pour une superficie totale de 926 m²
Et 2/3 indivis à usage de passage des parcelles :
AB 466/471/473
Pour une superficie totale de 342 m²
appartenant à Monsieur Eric DALENCE et Madame Viviane DALENCE épouse LONGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés.

14-QUESTIONS DIVERSES

- a). Remerciements de M. Alain LACHAUMETTE pour tous les témoignages de soutien et de sympathie manifestés à leur égard lors du décès de M. Thierry HENRY, frère de son épouse Magali.

b). Carnet bleu : naissance de Simon, fils de Madame Emilie CHENUET, notre directrice de l'ALSH « En Ré Mineur » et de Monsieur Camille BÜRR le 10 mai 2012. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

c). Julie FOULQUIER tient à saluer le travail et l'efficacité de Maud HAMONIC, remplaçante d'Emilie pendant toute la durée de son congé de maternité. Elle a su parfaitement trouver sa place et être complémentaire du travail jusqu'alors effectué. Elle sera mise à l'honneur lors de la petite fête de fin de stage au mois d'août. Elle l'a félicité, par ailleurs, pour sa grossesse. Elle saisit l'occasion pour vanter la bonne ambiance régnant au sein de l'équipe et la qualité des activités proposées aux enfants.

d). M. le Maire informe les élus de l'obtention par l'Ecole de Voile de distinctions décernées par la Ligue Poitou-Charentes, en l'occurrence, le label Ecole Française de Voile, le label Voile Compétition et le label Voile Loisirs.

e). Port autonome : Le Port Atlantique vient de mettre en service un parking public d'une capacité de 130 places. Situé dans l'enceinte du port, il pourra cependant être utilisé pour La Sirène.

f). Remerciements de l'Office de Tourisme pour le versement de la subvention communale. M. le Maire se déclare satisfait du rayonnement et du travail de l'Office. Julie FOULQUIER en profite pour signaler l'organisation d'une chasse aux trésors.

M. le Maire informe les élus de la cérémonie qui se déroulera mardi 10 à 15 h en l'Eglise de Rivedoux pour les obsèques du beau-frère de Monsieur Gérard CARAYOL, président de l'Office de tourisme.

g). Remerciements de l'association les Clairvoyants pour la subvention communale.

h). Remerciements du club Subaquatique de La Rochelle pour la disponibilité de l'équipe communale (élus et personnel) ainsi que pour le matériel mis à leur disposition.

i). APNR : M. le Maire remet aux élus le guide des bonnes pratiques édité par l'APNR et réalisé par Madame DANIS qui fait un travail remarquable au travers de son association.

j). Qualité des eaux de baignade : Travail immensément important. Didier BOUYER informe le Conseil de l'audit qui s'est déroulé ce 4 juillet. Il rappelle que la Commune a fait preuve de volontarisme en la matière et signale que cette certification est le fruit d'un long travail. Dans ce processus il cite l'élaboration des profils de vulnérabilité des plages, document recensant les risques d'incident de pollution liés à la pluviométrie, la courantométrie, ... Par ailleurs, il rappelle qu'outre les contrôles réglementaires effectués par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Commune a engagé un prestataire pour effectuer un contrôle régulier de la qualité des eaux des plages, sud, nord et sud-la-chaussée.

En plus de cette série de contrôles, le prestataire fournit dorénavant des résultats pour deux autres points que sont le Purais et Chauveau. L'audit qui a eu lieu a pour objet de recenser les points d'amélioration du dispositif à mettre en œuvre sous un délai de trois ans. Parmi ses points figure l'information aux usagers des plages.

A ce sujet Julie FOULQUIER fait état de la rédaction d'un document recensant les actions mises en place par la Commune pour garantir la bonne qualité des eaux de baignade et une sensibilisation du public l'engageant à respecter l'environnement dans lequel il se trouve.

Didier BOUYER précise que ce label est délivré sous l'égide du Ministère de l'Ecologie.

M. le Maire salue cette obtention qui constitue un argument positif pour l'image de la Commune.

k). Label Pays d'Arts et d'Histoire

M. le Maire indique que la Communauté de communes représentée entre autres par son Président, a été reçue au Ministère pour défendre sa candidature. L'oral s'est très bien passé.

l). Ramassage des ordures ménagères

Jacques COUHE signale un dysfonctionnement dans le ramassage des ordures ménagères. Incident en termes d'information confirmé par M. le Maire. Dès la semaine prochaine le ramassage aura lieu suivant les modalités estivales.

m). MM. OLLIVIER et MELLE signalent l'occupation de plus en plus envahissante du loueur de vélos sur le parking dit « CODEC ». M. CHAIGNE rappelle que seule la pose d'une flamme avait été autorisée (emplacement d'appel). Une intervention auprès du gérant sera effectuée.

n). Suite à une remarque de M. Alain LACHAUMETTE concernant la minute de silence observée en début de réunion, M. le Maire souligne que celle-ci a été faite à la mémoire d'un agent de la Commune avec lequel chacun avait une proximité quotidienne. Julie FOULQUIER confirme que cette disposition a été retenue en raison de son statut de collaborateur. M. le Maire ajoute que, en outre, une minute de silence est observée au début du repas des aînés à la mémoire des disparus de l'année.

o). Nicolas PIGNOL s'interroge sur le devenir du bâtiment Locati. Marc CHAIGNE l'informe qu'il a été repris par M. PELTIER auparavant basé à Saint-Martin de Ré. Une réflexion du point de vue réglementaire est engagée afin d'éviter toute nouvelle dérive telle la propriété de l'ancien garage Blaizeau. Un emplacement réservé pour des installations qui pourraient servir l'intérêt général serait envisagé. Le bureau d'études en charge de la révision du POS en PLU travaille actuellement sur l'aspect réglementaire des propositions de la commission.

p). Julie FOULQUIER fait état des remerciements de l'équipe pédagogique pour l'attribution de la subvention communale.

Elle précise qu'à la prochaine rentrée scolaire ce sont 174 enfants contre 164 qui seront inscrits à l'Ecole.

Elle remercie David ZELIE des services techniques pour sa participation à la réalisation des cadeaux offerts dans le cadre des fêtes des Pères et des Mères. Remerciements également à Colette PIVETEAU pour le jardin pédagogique.

Enfin, elle signale le renouvellement de l'opération « Octobre Rose », une sculpture sera cette année enrubannée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 15.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les Membres,